



A destination des communes des Vallons de Vilaine

Dossier suivi par : Anca GAUTIER

a.gautier@vallonsdevilaine.fr

Tél. : 02 99 57 00 75

A Guichen, le 1^{er} juillet 2026

Objet : Appel à candidature – remplacement d'un membre suppléant du collège public pour le comité de programmation LEADER 2023-2027

Mesdames, Messieurs,

Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) constitue un dispositif de soutien à des territoires ruraux, cofinancé au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) par l'Union Européenne dans le cadre du 2^{ème} pilier de la PAC. Le précédent programme 2014-2022 a permis de financer près de 50 projets sur notre territoire, portés par des acteurs publics (communes, communautés de communes...) et privés (principalement des associations).

Le GAL (Groupe d'Action Locale) des Vallons de Vilaine a obtenu un financement de 1 256 986 € au titre du nouveau programme 2023-2027 et la composition du comité de programmation a été renouvelée en veillant à respecter la parité F/H, la représentativité des membres sur l'ensemble du territoire (VHBC et BpLC) et en accordant une attention à la participation des jeunes de moins de 35 ans.

Le comité de programmation est une instance décisionnelle composée de 24 représentants du secteur associatif et économique (collège privé) et **de 22 élus (collège public)**. Ce comité se rassemble environ **une fois par trimestre** et **auditionne** des porteurs de projets du territoire avant de donner un avis de sélection.

Suite aux élections municipales, plusieurs **membres du collège public** ont dû quitter le comité de programmation et ont été remplacés par leurs structures qui ont désigné de nouveaux représentants. Toutefois, il reste un remplacement à effectuer, ainsi nous publions cet appel à candidature pour nommer **1 nouveau membre suppléant**. Le collège public se compose de 11 postes titulaires et 11 postes suppléants.

A ce titre, les communes désireuses de participer à ce comité de programmation sont invitées à transmettre la candidature d'un ou d'une élue avant le 31 août 2026, dernier délai, auprès d'Anca Gautier, chargée de mission : leader@vallonsdevilaine.fr

Comptant sur votre mobilisation, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sincères salutations.

Frédéric MARTIN

Président du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine



SYNDICAT MIXTE
DES VALLONS DE VILAINE
12 rue Blaise Pascal
ZA La Lande Rose
35580 GUICHEN